

INFOS SUR LE REGIME COMPLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES FRAIS DE SANTE

NUMERO 4 - Jeudi 9 octobre 2008

L'espace « Complémentaire santé » du site UCANSS a été ouvert hier. Il comporte un certain nombre de documents.

L'ampleur du déploiement du régime obligatoire nécessite des ajustements quotidiens. C'est pourquoi, nous porterons à votre connaissance par le biais de cette lettre d'information, régulièrement, toutes modifications de planning, de méthodologie permettant l'optimisation des processus.

Les différentes lettres seront mises en ligne pour en garder l'historique.

D'ores et déjà nous vous signalons :

- que le jalon posé pour le 3 novembre figurant dans la Note technique (page 12) est sans objet,
- que le mode de transmission du fichier des bulletins adhésion (Point 4 page 4 du Guide pour l'employeur) nécessite des normes de sécurité imposées par la CNIL, qui ne sont pas garanties par l'envoi par mail. Une solution est en cours d'étude,
- que le bulletin d'adhésion figurant sur le site est un fac similé. Les assureurs vous adresseront leur propre bulletin, par voie dématérialisée.

Vous recevrez le **13 octobre prochain** un tableau détaillé accompagné d'un calendrier. Il vous permettra de vous aider à organiser l'ensemble des opérations du processus d'adhésion pour le 1^{er} janvier 2009.

Les numéros d'assistance téléphonique des assureurs dédiés aux secteurs RH des organismes sont les suivants :

- AG2R Prévoyance : 0 805 400 403
- Médéric Prévoyance : 0 800 008 031
- UNPMF : 0 140 432 243.

Vous pouvez vous référer à la cartographie figurant le site pour vérifier quel est votre assureur.

Les coordonnées des services spécialisés de l'Ucanss sont :

- téléphone : 01.45.38.82.60
- adresse e-mail : complementairesante@ucanss.fr

Pour obtenir rapidement et automatiquement, l'attestation vitale, les salariés peuvent effectuer leur demande en ligne : sur le site ameli.fr > espace assurés > vos services en ligne > demander une attestation de droits.

